



AUDITION PAR LA MISSION PARLEMENTAIRE

FO demande le retrait de la « réforme » de la tarification, le maintien des effectifs déjà insuffisants et l'application du ratio d'un agent pour un résident

Le mercredi 6 septembre 2017, une délégation FO composée de deux représentants de la Fédération, de deux directeurs d'EHPAD, membres du CH-FO et d'une représentante de l'UCR-FO, ont rencontré la mission «flash» sur les EHPAD conduite par Monique IBORRA députée de Haute Garonne. En introduction elle a tenu à rappeler qu'il s'agissait d'une première étape, la mission devant rendre compte à la commission des affaires sociales, le 13 septembre prochain de son diagnostic global sur la situation des EHPAD établi après les 27 auditions. La mission formulera des propositions en vue de travaux plus approfondis de la commission dans le cadre d'un rapport parlementaire.

* * *

Les échanges entre les organisations syndicales présentes ont dégagé le constat majeur d'un sous-effectifs dans les établissements qui est insupportable. Plus particulièrement, notre organisation a tenu à rappeler quelques faits établis. Le seul ratio ayant une reconnaissance officielle est celui édicté par le Plan Solidarité Grand Âge (PSGA), lequel préconisait dès 2006, un taux d'encadrement d'1 agent par résident à mettre en œuvre au plus tard en 2012. **Nous sommes très loin du compte !**

FO a fait écho à un article intitulé « **Nous sommes au bout du bout** », publié le matin même dans la Nouvelle République des Deux-Sèvres dans lequel une directrice d'EHPAD déclare : « *Pour avoir trop souvent tiré la sonnette d'alarme, les directeurs*

d'Ehpad clament cette fois leur « désarroi », celui de leur personnel face au « manque de moyens humains » et l'« augmentation des cadences »...Au final « c'est bien le résident qui en pâtit », déplore-t-elle, soulevant « la question de l'humanité en Ehpad »

Trop, c'est trop !

Nous avons également rappelé que les EHPAD ont, depuis 2002, rempli l'intégralité de leurs nouvelles missions, conscients du besoin d'amélioration de la qualité pour les résidents : mise en place des contrats de séjour, des projets d'accompagnement personnalisé, des règlements de fonctionnement, des Conseils de la Vie Sociale, des évaluations internes, externes, des DARI (document d'analyse de risque du risque infectieux) et autres protocoles et procédures !

En définitive, seuls les pouvoirs publics n'ont pas rempli leur part du contrat : attribuer aux EHPAD les moyens correspondants.

Les espoirs de lendemains qui chantent pour les professionnels des EHPAD, notamment soignants, sont aujourd'hui trahis et la pilule est d'autant plus amère avec la réforme de la tarification des EHPAD. Si FO reconnaît que la loi ASV, a ciblé le besoin de développer les moyens vers le domicile (sachant néanmoins que le reste à charge demeure conséquent), nous ne pouvons que dénoncer le traitement réservé aux EHPAD. Ils sont pire qu'oubliés, ils sont maltraités par une réforme profondément injuste pour les établissements publics.

Nous avons rappelé à la mission que le maintien à domicile, aura ses limites pour des personnes âgées de plus en plus dépendantes. Il ne doit pas conduire à ce que les EHPAD n'aient comme seule perspective leur « USLDisation » qui est déjà fortement engagée.

Les représentants de la délégation ont tenu à marteler la cruelle réalité d'un sous-effectif endémique, conséquence d'une insuffisance de moyens. Cela se conjugue douloureusement, dans nos établissements avec la suppression de centaines de contrats aidés au nom de la baisse des dépenses publiques, aggravée par des réductions de budget induites par la réforme de la tarification et la convergence.

La délégation FO a tenu une nouvelle fois à dénoncer l'escroquerie que constitue la notion même de convergence tarifaire. En effet, cette mesure s'est parée d'un élément de langage destructeur (le mot «convergence»), laissant penser que des établissements qui seraient soit-disant sur-dotés allaient permettre à des établissements effectivement sous-dotés de bénéficier de moyens supplémentaires.

L'image de Robin des Bois, volant aux riches pour donner aux pauvres, paraît loin de la réalité. Le héros de la forêt de Sherwood pourrait même être surpris en flagrant délit, une main dans les poches d'établissement publics habilités à l'aide sociale, pour ponctionner leurs ressources, l'autre redistribuant ces quelques 200 M€, au privé lucratif, dont les actionnaires n'en demandaient pas tant, et sans que leurs salariés en perçoivent un avantage. Les résidents des établissements publics apprécieront d'apprendre qu'ils vivaient jusqu'à présent dans l'opulence sans le savoir.

Pour sa part, la délégation FO a tenu à formuler des propositions d'application immédiates :

- **Retrait des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;**

- **Arrêt des baisses de dotations** induites par la convergence tarifaire dépendance et par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés au moment même où leur existence est remise en cause.

- **Attribution immédiate (et non sur 7 ans)** des moyens reconnus comme nécessaires aux besoins en soins des résidents (valeurs cibles du forfait soins) pour les établissements reconnus comme sous – dotés ;

- **Mise en œuvre** du Plan Solidarité Grand Age lequel fixait l'objectif d'un **taux d'encadrement d'un agent par résident ;**

- **Sanctuarisation de l'enveloppe de l'ONDAM médico-social et des crédits de la CNSA**, qui constitue une impérieuse nécessité qui doit être érigée en principe intangible.

Enfin, FO dénonce les conséquences de cette réforme structurelle qui accroît le reste à charge des résidents et de leurs familles qui atteint facilement plus de 2 000 euros par mois quand, dans le même temps, les retraités supportent le coût de la prise en charge de l'autonomie via la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (0,3%).

La délégation a rappelé la position de la confédération FO qui revendique la prise en charge globale pérenne et solidaire de la perte d'autonomie, dans le cadre de la solidarité organisée par la Sécurité Sociale, qui est source, non pas d'aides sociales, mais de droits pour tous. Enfin, FO sera attentif quant aux conclusions de la mission. S'il est un thème que nous attendons enfin traité, justement et honnêtement, c'est celui du financement et des effectifs.

Nous rappelons que le retrait de cette **réforme structurelle** et le maintien des effectifs déjà insuffisants constituent pour FO un préalable. C'est la première réponse immédiate que nous attendons. Dans le cas contraire nous prendrons nos responsabilités en appelant les personnels à décider les initiatives qui s'imposent pour se faire entendre.

Le 16 novembre, la Fédération des Services publics et de santé FO organisera **une "conférence pour la défense des Ehpad"** au siège de la confédération FO à Paris. D'ici là, la Fédération appelle ses syndicats dans les Ehpads à tenir des réunions, des assemblées générales, afin de recueillir les revendications des personnels, en termes d'effectifs (chiffrage des postes pour respecter le ratio de un pour un) et de rémunérations.

Paris le 7 septembre 2017

